ART. 6 N° 1079

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	_

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1079

présenté par Mme Porte

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« s'engage »

les mots:

« s'oblige ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel permettant d'éviter la répétition dans une même phrase.